

DÉLIBÉRATION N°DL20240065 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h26) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h46) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Gilles GRECO (à partir de 23h26)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 23h46)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CONVENTION AVEC HABITAT & MÉTROPOLE RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION PRÉCAIRE DU LOCAL SITUÉ AU 33 COURS MONTGOLFIER - AVENANT N°1

Mme Andonella FLECHET expose ce qui suit :

Par délibération n°DL20240013, en date du 22 janvier 2024, le conseil municipal de la commune de Saint-Chamond a autorisé la conclusion d'une convention avec Habitat & Métropole, relative à la mise à disposition précaire au profit de la commune, d'un local lui appartenant, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 33 cours Montgolfier à Saint-Chamond (la commune étant expressément autorisée à mettre, à son tour, ce local à disposition de l'association caritative "Les restaurants du Coeur de la Loire").

Cette convention a été signée le 19 février 2024 et viendra à échéance le 31 décembre 2026. Son article 4 "Prix du loyer" prévoit, notamment, le versement d'une provision sur charges locatives comprenant, entre autres, le chauffage. Or, ce dernier est à usage individuel et non collectif.

Il convient, dès lors, de modifier les termes dudit article afin d'une part, retirer le chauffage du listing des charges récupérables par Habitat et Métropole, et, d'autre part, acter que la commune prendra en charge le contrat d'entretien de la chaudière du local mis à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 sans participation Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'autoriser** la conclusion avec Habitat & Métropole d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition précaire relative au local situé 33 cours Mongolfier à Saint-Chamond, signée le 19 février 2024,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 21 mai 2024